

Bulletin mensuel n° 61
20 octobre 1999

www.fen.fr/sien

Toute l'actualité syndicale en
permanence mise à jour.

Colloque de Douai

**Une étape
importante dans la
réflexion sur
l'évolution de nos
missions.**

Elections à la CAPN des IA-IPR

Le SI·EN présentera une liste aux élections
professionnelles des IA-IPR.
Nous engageons tous nos collègues à voter et à
faire voter pour la liste SI·EN-Fen.

Editorial

Incontournable ...

On s'interroge parfois sur le courage de la classe politique. Quelle est sa véritable préoccupation : défendre un ambitieux projet de société ou se maintenir en place en évitant les conflits ?

Pour illustrer cette question, prenons l'exemple de notre ministre. Voilà un homme qui ne manque pas de courage politique, il n'hésite pas à promouvoir les grandes réformes dont le service public d'éducation a besoin... Il n'hésite pas, non plus, à les vider de leur contenu pour éviter les tensions qui résultent inévitablement de toute évolution ! Voilà un homme qui n'hésite pas à nous promettre que bientôt nos revendications " qui ne sont pas illégitimes " seront prises en compte... bientôt... dès que les " urgences " auront été traitées. Est-ce donc si difficile, Monsieur le Ministre, d'avoir le courage politique de reconnaître que les inspecteurs sont injustement traités dans notre système éducatif ? Est-ce si difficile de réunir les représentants des personnels autour d'une table de négociation ? Non, c'est une simple affaire de courage politique !

Amer, mon propos ? Oui, sans doute, mais il ne fait que traduire l'amertume de tous nos collègues, actifs et retraités, qui ont vu arriver avec confiance un gouvernement inscrivant la justice sociale et le courage au rang de ses valeurs premières et qui pensent, aujourd'hui, que la volonté politique s'évalue aux actes et non aux paroles.

Un de nos collègues nous a signalé, récemment, une phrase inscrite au fronton d'un monument d'Albi : " *Celui qui veut faire, trouve des solutions, celui qui ne veut pas faire, trouve des excuses* ".

Puissiez-vous vous en inspirer, Monsieur le Ministre...

Patrick ROUMAGNAC
le 18 octobre 1999

16 septembre

- * Réunion de la section départementale de l'Yonne (J.-Cl. QUEMIN)
- * Réunion de la section départementale de Saône-et-Loire (J.-Cl. QUEMIN)

17 septembre

- * Réunion de la section départementale de Côte d'Or (J.-Cl. QUEMIN)

18 septembre

- * Réunion de la section académique d'ORLEANS-TOURS (Y. TENNE)

20 septembre

- * DPATE / Audience auprès de M. CUISINIER
- Objet : NS Hors classe 2000 (M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC)

21 septembre

- * FEN / Groupe de travail sur le projet éducatif (P. ROUMAGNAC)

22 septembre

- * Réunion de la section académique de LILLE (R. HASIAK – A. CADEZ – J.-M. PETIT)
- * Réunion de la section académique de ROUEN (J. BILAK – J.-Cl. QUEMIN – Y. TENNE)
- * POITIERS / Centre de Formation / Réunion d'information syndicale auprès des stagiaires (M.-P. COLLET – Fr. GROSBRAS – M. PHILIPPE – G. GRARE – P. ROUMAGNAC)
- * Assemblée Nationale / Conférence de presse de lancement du *Parlement mondial des Enfants* (SI.EN-FEN représenté par Ch. MARTINEZ)

Hommage

Pierrette JOLLY née CARLIER (1926-1999)

Notre collègue Pierrette JOLLY nous a quittés le 1^{er} août 1999 après deux ans de souffrance et de lutte contre un mal implacable. Elle avait 73 ans.

D'abord institutrice suppléante, titularisée en 1947, elle évoquait souvent une classe maternelle de 56 élèves ! Elle s'initie aux techniques de l'école moderne au cours de stages à Cannes et à Saint-Paul de Vence où elle rencontre Célestin et Elise Freinet. Je l'ai connue en 1950 alors que nous étions tous deux instituteurs à Ay-Champagne (51). Elle enseigne ensuite à Reims et ouvre, à l'hôpital américain, le premier poste en milieu hospitalier, à l'initiative du professeur Fandre. Elle s'intéresse à l'enfance inadaptée, accomplit un stage à Suresnes, option "déficients physiques". Elle prépare ensuite le concours de l'inspection des écoles maternelles et est admise au stage de préparation de l'ENS de Fontenay-aux-Roses (1964-65).

Nommée inspectrice des écoles maternelles à Chaumont, également responsable de l'enfance inadaptée de la Haute-Marne, elle obtient plus tard (1968) le poste d'inspecteur-professeur au centre CAEI de Reims où elle contribue à la formation de 13 promotions de stagiaires. Elle prendra part également aux travaux de mise en place du CRAEI de Champagne-Ardenne, d'ouverture du CMPP de Reims, de création de l'IMP de Villers-Franqueux.

La carrière de Pierrette JOLLY fut toute entière dédiée à l'enfance malheureuse.

Elle fut aussi une ardente militante syndicale jusqu'à sa retraite en 1981.

Elle était chevalier de l'ordre national du mérite et officier des palmes académiques.

Maurice MABILON
ancien IEN à Vouziers (08)

23 septembre

- * Réunion de la section départementale du Calvados (J.-Cl. QUEMIN)
- * Réunion de la section départementale de la Manche (J.-Cl. QUEMIN)

28 septembre

- * FEN / Groupe de travail sur l'illettrisme (Y. TENNE)

29 – 30 sept.

- * LILLE / sous l'égide de MEN / Colloque sur l'Enseignement professionnel intégré (M.-P. COLLET – R. HASIAK – B. DE GUNTEN – P. ROUMAGNAC)
- * Rencontre préparatoire au Colloque de Douai "l'Inspecteur du XXI^{ème} siècle" (P. FRACKOWIAK – A. CADEZ – M.-P. COLLET – R. HASIAK – B. DE GUNTEN – J.-M. PETIT – P. ROUMAGNAC)

5 octobre

- * SI.EN / Groupe de travail sur l'historique du syndicat (J.-Cl. MITERAN – M. MOISAN – D. GAUCHON – P. ROUMAGNAC)

5 et 6 oct.

- * LA ROCHELLE / PEP / 34^{èmes} Journées nationales d'études (SI.EN-FEN représenté par Janie CARDONI, Responsable SI.EN / Charente-Maritime)

7 octobre

- * MEN / Cabinet / Audience auprès d'A. GEISMAR et R. CYTERMAN (M.-P. COLLET – D. GAUCHON – P. ROUMAGNAC et J.-P. ROUX)

7 et 8 octobre

- * DOUAI / Bureau National

9 octobre

- * DOUAI / A l'initiative de P. FRACKOWIAK, responsable académique, colloque inter-académique "L'Inspecteur du XXI^{ème} siècle : vers une nouvelle approche de l'inspection" (Participation des membres du Bureau National)

11 octobre

- * Rencontre SI.EN (P. ROUMAGNAC) / SNIPR-IA (R. PROSPERINI – Y. POUGET) relative aux prochaines élections professionnelles, CAPN des IA-IPR en décembre, et aux orientations générales des deux organisations.

12 octobre

- * Rencontre avec l'Inspection générale (MM. CHASSAING et FIGARELLA) sur le statut, les missions et fonctions des Inspecteurs Hygiène et Sécurité. (P. ROUMAGNAC - A. CADEZ)

13 octobre

- * PARIS / A l'appel des trois fédérations - FEN, FAEN, SGEN-CFDT - rassemblement sur le thème «un budget pour transformer le service public» (P. ROUMAGNAC)
- * MEN / Commission spécialisée des lycées (M.-P. COLLET)

L'inspection n° 61

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI.EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Billet d'humeur

Le racket en un seul chiffre :
79 milliards de francs *

Non, ce n'est pas l'enveloppe budgétaire consacrée à la revalorisation indemnitaire des inspecteurs. Il s'agit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (T I P P) ponctionnée par l'Etat au cours du premier semestre, soit une augmentation de 8% par rapport à l'année dernière !

L'infime augmentation des indemnités de déplacement est déjà largement engloutie par l'augmentation du prix de l'essence (5,97 le prix du super 95 en grande surface le 1^{er} /08 transformé en 6,26 à la fin août, soit près de 30 centimes en un mois !).

Plus le prix de l'essence augmente, plus notre ministre des finances s'enrichit !

Dites, Monsieur DSK, pourquoi ne faites-vous pas, comme pour les prix des légumes et des fruits, l'affichage du prix payé au producteur ? 1,49 F le litre de super sans plomb 95 (le moins cher) et le prix de vente à la pompe 6,46 F

Vous qui envisagez une baisse des impôts, profitez-en pour baisser un peu les taxes sur les carburants !

(*) d'après la revue "Auto Journal"

Andromède

Sommaire

Agenda	page 2
Hommage à P. Jolly	page 2
Billet d'humeur	page 3
Faut-il en rire ?	page 3
L'inspecteur du 21 ^{ème} siècle	pages 4 - 6
Colloque de Lille	pages 7 - 8
Hommage à P. Blanc	page 8
Réformer l'inspection : non	page 9
OMEP - France	pages 10 - 11
Frais de déplacement	page 12

Faut-il en rire ?

Un collègue, inspecteur de l'enseignement général et technique, nous a fait part de la mésaventure qu'il a vécue récemment...

Voici un extrait de ses propos :

« Notre ministère avait choisi de se démarquer en abandonnant, il y a quelques années, la maîtrise des cartes professionnelles, en en déléguant la « confection » aux académies. Pourquoi pas... s'il y avait un minimum de cohérence et un souci de sérieux.

En juin 1998, me rendant de à Paris, pour un jury de concours, j'arrive en gare de l'Est avec la « mauvaise habitude de m'esquiver par l'arrière du train pour emprunter le souterrain se trouvant en queue de quai et menant à la station de métro Château-Landon.

Pour ceux qui connaissent les lieux, cette « vraie » sortie de gare oblige à sortir en file indienne en débouchant dans le hall d'accès au métro.

Plan Vigipirate, auquel j'étais habitué et auquel je me suis soumis.

Dans ma valise... un objet

suspect : transformateur de recharge de mon Macintosh portable (objet personnel)

Contrôle de mes papiers ... et AIE AIE AIE...

Le brave C.R.S. tombe sur la carte professionnelle que m'avait délivrée l'académie dele 01/12/94 lorsque j'étais en poste d'IEN dans cette académie.

Document officiel ... signé du Secrétaire général de l'académie, avec un beau cachet officiel et qui m'a valu d'être emmené « manu militari » jusque dans le fourgon de police pour « soupçon de falsification de document ».

Je tiens à votre disposition cette fameuse carte professionnelle...

Un document, il est vrai, « navrant » où ma photographie « couleur » détonnait sur un fond de carte artisanale ressemblant à une photocopie cartonnée d'un « noir et blanc » douteux.

J'ai perdu une demi-heure dans le fourgon de police pour justifier de ma bonne foi et n'ai dû mon salut qu'à la possession, dans ma sacoche, d'un document « bleu blanc rouge » (ma carte d'adjoint au maire délivrée par la préfecture de ...) ouf !

Peut-on espérer avoir une vraie carte professionnelle établie par notre Administration centrale ?

- Quand on se rend à « notre » ministère, on doit montrer « patte blanche » pour entrer.

- De nombreux organismes (siège d'EDF, etc.) « filtrent » les visiteurs dans un sas d'entrée et demandent en dépôt une « pièce » ; nous n'avons que des « gadgets » à présenter...

- Fin juin, lors d'une visite conjointe en entreprise avec un inspecteur du travail (problème d'un apprenti) l'employeur a réclamé nos cartes professionnelles ; le contrôleur du travail en avait une..., pour ma part j'ai préféré esquiver ! »

Le SI.EN est intervenu à plusieurs reprises à ce sujet ; ses responsables étant d'ailleurs eux-mêmes victimes de cette discrimination à l'entrée même du ministère.

Enfin, pour ce qui est du contrôle en entreprise, il y va de notre crédibilité. Il ne s'agit pas évidemment de notre revendication première, qui est bien la revalorisation des corps d'inspection, mais la reconnaissance de ces corps passe aussi par la carte professionnelle.

Marie-Paule COLLET

Propositions pour une nouvelle approche de l'évaluation des enseignants

Le rapport Monteil, rendu public début octobre, est consultable sur notre site Internet (www.fen.fr/sien).

Nous vous invitons à lire (ou relire) le compte rendu de l'audience que le recteur Monteil avait accordée à notre syndicat le 25 mai 1999 (paru dans le bulletin n° 58 de juin 1999).

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions.

L'inspecteur du 21^{ème} siècle

Le colloque inter-académique, organisé par la section SI-EN / FEN de l'académie de LILLE, le samedi 9 octobre 1999 à DOUAI, a connu un grand succès :

- 107 participants parmi lesquels on notait la présence de responsables syndicaux (**SI-EN, S.E., SNPDEN...**), de personnalités du monde de l'éducation (**Jean-Louis PIEDNOIR, IGEN, Serge RONCHIN, IGAEN, René DUNOYER, IA-DSDEN...**), de collègues des académies de **LILLE, AMIENS, REIMS, GRENOBLE** ;
- une organisation comparable à celle des agences de communication ;
- un dossier comprenant une quinzaine de contributions écrites ;
- des communications et des débats de très haut niveau avec des interventions de **Jean-Paul ROUX**, secrétaire général de la FEN, **Alain NATALI**, directeur du centre IUFM, **Claude PAIR**, ancien recteur, **Francis DANVERS**, chercheur en sciences de l'éducation, **Alain MOUCHOUX**, secrétaire général du Comité Syndical Européen de l'Education (CSEE / ETUCE), **Jean-Claude FORTIER**, recteur de l'académie de LILLE ;
- l'ensemble du colloque était animé par **Patrick ROUMAGNAC**, secrétaire général du SI-EN-FEN ;
- le Bureau national du SI-EN, qui s'était réuni sur place pendant les deux jours précédents, assistait au colloque.

Comme l'a rappelé Pierre FRACKOWIAK au cours du déjeuner qui a rassemblé une cinquantaine de participants, ce colloque est un évènement qui met en évidence la force et l'originalité de la démarche du SI-EN : «L'action syndicale pour un syndicat de cadres de l'Education nationale ne peut se réduire à des modalités classiques parfois bien peu mobilisatrices. Il nous faut à la fois contribuer à la construction d'une image positive et moderne des corps d'inspection et à la réflexion sur l'évolution de nos missions.»

La réflexion et le débat se poursuivront sur le site INTERNET du SI-EN-FEN :

1° sous le titre «**Actes du colloque de DOUAI**», seront publiés successivement les communications, les contributions écrites, les témoignages, les questions.

2° Sous le titre «**Forum - L'inspecteur du 21^{ème} siècle**», le débat se poursuivra et s'élargira. Nous avons d'ores et déjà de nouvelles réactions à publier. Périodiquement, des synthèses seront élaborées.

Avec ces initiatives issues du terrain, le SI-EN s'engage dans la voie d'un syndicalisme moderne et dynamique, dans le respect de notre passé et avec la volonté de faire progresser nos légitimes revendications.

Rendez-vous sur Internet : www.fen.fr/sien

Intervention de Jean-Paul ROUX

Secrétaire Général de la FEN

Il y a dix ans, un débat sur l'évaluation dans le système éducatif eut été déplacé, voire tabou. Il y a encore cinq ans l'échange était quelquefois délicat.

Aujourd'hui, ce sujet peut être abordé d'une manière, sinon consensuelle, du moins constructive. L'initiative de mon ami Pierre FRACKOWIAK tombe donc à point. Cela ne signifie pas que toutes les passions soient calmées, que l'évaluation soit entrée dans la culture de l'Education nationale, mais nous pouvons aborder ce sujet sereinement.

Nous revendiquons, à la FEN, toute notre responsabilité dans cette évolution des mentalités. Le SI-EN-FEN a pris une part essentielle dans cette évolution de notre débat interne et je voudrais rendre ici, mon cher Patrick, hommage à tes prédécesseurs et en particulier à mon vieil ami Michel MARUCELLI.

En 1997, le congrès de la FEN avait fait de l'évaluation son thème central. Nous affirmons alors qu'il s'agissait là d'un mode central, mieux, d'une démarche offensive de défense et de promotion des services publics en général et du service public d'éducation en particulier.

Nous avons en 1998, à La Rochelle, au cours d'un colloque, approfondi notre réflexion autour du thème «*évaluer pour évoluer*». Nous avons en particulier réfléchi sur les modes de régulation du système éducatif.

Car si nous sommes assez lucides pour connaître l'image négative qu'un nombre non négligeable de nos collègues a encore de l'inspection, nous savons que cette image est surtout due au dispositif insatisfaisant actuel que vous êtes les premiers à remettre en cause et non à l'idée que nous nous faisons de l'évaluation qui porte en elle-même une toute autre ambition.

L'évaluation est un enjeu global : elle concerne les élèves, les personnels et le système. C'est un outil de régulation.

Nous avons besoin d'outils scientifiques nouveaux, d'indicateurs validés et fidèles qui permettent d'analyser les méthodes pédagogiques, l'organisation des établissements, voire de mettre en parallèle différents systèmes éducatifs européens ou mondiaux à niveaux économiques comparables.

Avec ces indicateurs nous construirons des critères d'évaluation : évaluation de la réussite des élèves, de leurs performances instantanées, de leur progression, de leurs acquisitions cognitives, de l'évolution de leur comportement. Nous interrogerons notre propre pratique professionnelle et, en l'évaluant, nous la ferons évoluer.

L'évaluation doit faire l'objet d'un double regard ; à la fois un regard de proximité, de l'intérieur en quelque sorte, bref une auto-évaluation, et un regard extérieur,

Intervention de Jean-Paul ROUX (suite)

distancié. A cette condition, cette démarche collective me semble être un véritable exercice de démocratie.

Un travail collectif, donc, et aussi un travail de professionnel. On ne s'improvise pas évaluateur pas plus qu'on ne peut tirer profit de cette démarche en tant qu'évalué si l'on n'a pas été formé à participer à ce processus.

L'enseignant se trouve à un carrefour, évaluateur et évalué. Et il faut qu'il l'accepte.

L'inspecteur est un professionnel de l'évaluation. Et il faut qu'il accepte un regard extérieur sur sa propre professionnalité.

Tout l'enjeu sera d'éloigner progressivement l'image encore fortement prégnante de l'inspection-sanction pour y substituer la réalité de l'évaluation formatrice.

Nous savons désormais que les systèmes complexes dans lesquels nous vivons, que nous animons en tant que salariés, ne peuvent se perpétuer sans évaluation. Et si l'institution ne le fait pas, d'autres le feront à sa place. Je n'ai pas besoin d'insister ici sur le «sérieux» des palmarès dressés annuellement par tel quotidien du soir ou tel hebdomadaire bien pensant.

C'est dans ce contexte que le recteur Monteil vient de déposer «des propositions pour une nouvelle approche de l'évaluation des enseignants». Ce rapport lui avait été commandé par le ministre de l'Education nationale. Nos débats en feront certainement état. Sans porter, ici, de jugement au fond sur un rapport qui, selon la formule,

«n'engage que son auteur», notons que le recteur Monteil propose une évaluation qui ne soit pas seulement «normative mais aussi formatrice». Notons aussi qu'il met l'accent sur la nécessité de prendre en compte la dimension pédagogique, d'associer les enseignants à leur propre évaluation et sur l'accompagnement des «jeunes enseignants». Il propose également de «multiples regards croisés».

Il ne manque plus, pour que notre réflexion ouverte avec le ministère depuis plusieurs mois débouche sur une véritable négociation, que de connaître le contenu du rapport Dasté sur les corps d'inspection ! Nous sommes à l'origine de cette initiative du ministre. En a-t-il fallu déployer d'énergie pour le convaincre de la nécessité de ce regard sur l'inspection ! A trop tarder, le temps se fait court et la patience des collègues atteint désormais la limite.

Le ministre a-t-il enfin compris qu'aucune réforme, surtout si elle est à la hauteur de nos ambitions, ne pourra aboutir dans le système éducatif si elle n'emporte pas d'abord l'adhésion des personnels, et, en tout premier lieu, des personnels d'encadrement déconcentrés dont vous êtes. Il n'y aura de réformes abouties qu'évaluées régulièrement, donc en permanence orientées vers l'Objectif. Si la démarche évaluative a un sens, c'est celui que lui donnera une politique éducative ambitieuse favorisant la réussite de tous les enfants. Cette réussite est la meilleure défense du service public d'éducation. Elle est la meilleure défense de ses personnels.

Introduction de la table ronde «Collégialité et territoire»

Claude PAIR

ancien recteur de l'académie de LILLE

Le thème est ambitieux : vous voulez réfléchir pour un siècle ! Et pourtant, je vais encore l'élargir. Car « l'inspecteur du 21^e siècle » n'est pas un sujet en soi. L'inspecteur est au service d'une politique, d'un style de fonctionnement, d'une structure de l'EN. Il s'agit donc de savoir ce que nous voulons faire de l'Ecole au 21^e siècle et même peut-être si nous sommes capables de vouloir en faire quelque chose ou si, comme chez Molière, «ces événements nous dépassent, feignons de les organiser».

Je ne vous cache pas mon inquiétude devant les tendances que nous voyons actuellement à l'œuvre, qui ne datent pas des dernières années mais qui sont particulièrement visibles aujourd'hui : l'impuissance de l'Etat, la désillusion d'une partie des personnels et le repli d'une autre sur l'action individuelle, ou au mieux sur des collectifs restreints et cooptés, les accusations réciproques alors que s'élèvent les exigences des usagers de l'Ecole...tout cela pourrait aller vers un éclatement de l'EN qui serait dramatique pour les plus faibles et pour l'unité nationale. C'est pourtant loin d'être inévitable : ce que je retiens, par exemple, de la récente consultation concernant les collèges, c'est un accord très majoritaire sur les valeurs et les grands objectifs, mais le sentiment des personnels qu'ils leur sont imposés sans qu'eux-mêmes soient en mesure de les mettre en œuvre.

Il faut retrouver une cohésion. Cela passe par une «culture commune». C'est ce qu'avaient bien compris les fondateurs de l'Ecole républicaine, mais qui ne peut plus se faire exactement par les mêmes voies : cela demande aujourd'hui, non seulement un projet, mais une connaissance et une reconnaissance mutuelles entre les divers acteurs, à tous les niveaux.

Comment y parvenir ? Je partirai d'un schéma sur le pilotage du système, issu de notre rapport. La partie centrale est la régulation, avec ses diverses composantes. Comme son nom l'indique, elle intervient dans une boucle de rétroaction, en particulier pour la détermination des objectifs et la construction des décisions. C'est là que se situe essentiellement le rôle de l'inspection, pour l'ensemble des composantes.

Dans un système de la taille de l'EN, un tel pilotage exige des relais, avec une proximité suffisante entre eux. Il s'agit moins de revenir sur la «forme pyramidale» de l'administration que sur son fonctionnement : à tous les niveaux, elle n'agira plus de manière uniquement descendante pour transmettre des ordres (ce qui n'a plus guère de sens aujourd'hui), mais aussi en synthétisant l'information ascendante et par des échanges horizontaux. Son rôle est de maintenir la cohésion tout en permettant une souplesse. Cela conduit à une réorganisation de la «pyramide» en une

Intervention de Claude PAIR (suite)

«chaîne» de relais qui assurent une proximité suffisante en tous les endroits du territoire, et aussi une nouvelle attitude, ce qui remet en cause les compétences attendues des personnels d'encadrement, dont vous faites partie.

La difficulté est de concilier un nombre de niveaux qui ne soit pas trop grand –pour faciliter la cohésion et éviter la déformation de l'information – et la capacité de dialogue qui se heurte à la question de la taille. La solution se trouve dans le travail collectif : le titre de cette table ronde parle de «**collégialité**» : elle est un élément du travail collectif, mais ne doit pas faire oublier un autre élément, l'existence d'un responsable qui soit garant du travail en équipe.

Trois niveaux devraient alors suffire :

- celui de l'établissement, lieu de rencontre et d'expression des acteurs individuels : sa capacité à jouer ce rôle et à entrer dans un vrai dialogue demande pour lui une réelle autonomie et aussi une taille suffisante : ces deux éléments posent le problème de l'organisation de l'enseignement du premier degré
- le niveau national
- entre les deux, le niveau de l'académie, parallèle à celui de la région, et qui, lui aussi, devrait disposer d'une autonomie suffisante (établissement public ?).

C'est là que vous agissez. La question se pose alors de l'organisation de l'académie pour remplir les fonctions envisagées :

- la détermination d'objectifs, dans le cadre des missions et des buts fixés au

niveau national, est une fonction politico-stratégique ;

· les décisions doivent appliquer le principe que nous appelons «respiration dans un cadre normé», c'est-à-dire combiner :

- des normes générales, s'imposant à tous et donnant des garanties à chacun : leur application est de nature logistique ;

- pour une part plus restreinte, une souplesse, un traitement concerté, permettant une différenciation, une adaptation, une innovation : ces décisions sont à prendre en fonction d'une connaissance de proximité.

On voit apparaître trois types de fonctions : politico-stratégiques, logistiques (globales pour l'académie) et de proximité. La proximité renvoie à un **territoire** permettant une connaissance fine des établissements par un responsable grâce à un contact fréquent avec eux, donc plus petit que l'académie (bassin de formation – emploi dans l'académie de Lille).

Les diverses composantes de la régulation doivent aussi être envisagées en fonction de la proximité souhaitable : si l'impulsion allie un aspect global et un aspect de proximité, animation, suivi et conseil sont d'abord des fonctions de proximité, alors que l'on peut penser que les ressources nécessaires à la formation se trouvent plutôt au niveau académique et que l'évaluation des unités gagne à conserver une certaine distance. Quant à l'évaluation des personnels, elle devrait associer un niveau très proche –le chef d'établissement- et un regard un peu plus distancié, au niveau du bassin ou de l'académie.

La question de savoir si chaque inspecteur doit être rattaché à un bassin va sans doute être discutée. Je me bornerai donc à quelques éléments dans le cadre précédent :

- c'est au niveau académique que se joue l'articulation entre régulation et politique-stratégie, et l'inspection ne peut en être absente ;

- les responsables de bassin ont besoin d'un appui d'inspecteurs, dans le cadre de la régulation mais aussi de l'aide à la décision (exemple : affectation des élèves) ;

- pour l'évaluation des personnels, le niveau du bassin, proche de l'établissement, est certainement pertinent, de manière à mieux assurer un travail commun avec le chef d'établissement, mais cela ne sera guère possible dans le second degré à cause de la spécialisation disciplinaire ;

- il existe d'ailleurs une autre différence entre premier et second degrés : pour le moment, il n'y a pas d'établissement du premier degré ; et, même si on peut espérer qu'on y arrivera avant la fin du 21^e siècle, la mise en place ne sera que progressive ; et la tradition d'une régulation plus complète des écoles que des établissements du second degré ne doit pas être perdue, mais plutôt étendue.

Tout cela invite, à mon avis, à créer un service académique de l'inspection (faut-il dire de la pédagogie ?) auquel appartiendraient tous les inspecteurs, et en outre à rattacher certains d'entre eux à un bassin, au moins pour le premier degré et l'orientation. Mais nous allons en discuter...

La réflexion et le débat se poursuivent sur le site INTERNET du SI.EN-FEN :

www.fen.fr/sien

1° sous le titre «**Actes du colloque de DOUAI**», sont publiés les communications, les contributions écrites, les témoignages, les questions.

2° Sous le titre «**Forum - L'inspecteur du 21^{ème} siècle**», le débat se poursuivra et s'élargira.

Périodiquement, des synthèses seront élaborées.

Rappel : élection au Bureau National

Tous les syndiqués sont concernés, quel que soit leur secteur d'activité.
Les votes doivent parvenir directement au siège du SI.EN
23, rue Lalande - 75014 PARIS
le plus tôt possible et au plus tard le
3 décembre 1999.

LILLE - 29 et 30 septembre 1999

Colloque national sur l'enseignement professionnel

Le SI.EN-FEN était représenté par M.P. COLLET, B. DE GUNTEN, R. HASIAK et P. ROUMAGNAC.

Mercredi 29 septembre

Séance d'ouverture avec le ministre de l'Education nationale qui a découvert les mérites de l'enseignement professionnel : «un des fleurons de notre système éducatif...richesse humaine de l'enseignement, son efficacité. Ses 53000 enseignants arrivent à offrir à plus de 700 000 élèves dans 1 800 lycées une réussite scolaire, puis professionnelle». Il a félicité les enseignants des LP «nouveaux hussards de la République».

Une charte de l'enseignement professionnel intégré a été présentée le 24 juin dernier. Cet enseignement «devra se créer autour de la notion de contrat. Chaque lycée et chaque entreprise négocieront des contrats d'association, intégrés aux projets d'établissement».

Claude ALLEGRE annonce diverses décisions : réduction des horaires des lycéens dès janvier («il n'est pas possible de maintenir des semaines de 38 ou 42 heures»), réduction progressive des horaires des professeurs de pratique professionnelle, l'aide individualisée concerne aussi les lycées professionnels, rémunérer les élèves des lycées professionnels.

Les quatre ateliers prévus en fin de journée n'ont rien apporté de nouveau. Aucun débat de fond, aucune analyse pertinente ni aucune maîtrise de la prospective. Aucune interaction avec la salle. Un seul mot : décevant.

Jeudi 30 septembre

Il faut surtout retenir les propositions de Catherine MOISAN, inspectrice Générale, rapporteur général du colloque. Dans un exposé très brillant, Catherine MOISAN ouvre quelques pistes pour revaloriser l'enseignement professionnel :

Trois fils conducteurs :

- réussir à construire un véritable enseignement professionnel («une porte d'entrée dans la vie active, c'est aussi un autre mode d'acquisition, c'est une culture»);
- les diplômes de formation initiale pèsent très lourd. Il faut permettre une formation tout au long de la vie. («tout ne s'arrête pas à la formation initiale»);
- mieux adapter les jeunes aux futurs métiers, mais faire réussir tous les jeunes.

Quelques leviers :

- l'entreprise partenaire. Pôle de ressources : le LP et la coopération avec les entreprises («aller plus loin, créer des réseaux pour l'insertion des jeunes, convention pour la formation continue des adultes, mise en place de coordonateurs avec les entreprises...»);
- parcours de formation des jeunes et des adultes : itinéraires de plus en plus complexes, passerelles entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général, parcours sur la diversité des statuts (collège, SEGPA, LP, formation intégrée);

- contenus d'enseignement, la pédagogie : connaissances à mobiliser dans des situations, donner plus de sens aux savoirs, l'enseignement général est porteur de la culture et de la modernité (lieu de modernité contemporaine pour l'accès à la culture), développer les compétences sociales (travail en équipe).

Conséquences :

- aller plus loin pour le travail collectif des enseignants (associer davantage les professeurs d'enseignement théorique et d'enseignement pratique, suivi des stages des élèves par les professeurs d'enseignement général, les questions de socialisation ne peuvent déboucher que sur un travail d'équipe, intervention de personnes extérieures...)

- Travail important à faire sur le niveau V et plus particulièrement sur le CAP, donner davantage de lisibilité aux diplômes (certains BEP et CAP se font concurrence), ce qui devrait se faire au sein des C.P.C...

- Valider les acquis professionnels : étape considérable en simplifiant les procédures ;

- offrir une poursuite d'études (de nouvelles classes de BTS seront créées) ;

- changer l'image des LP au collège, notamment chez les professeurs.

« Le L.P. c'est le lieu d'excellence pédagogique capable de dégager une élite, lieu d'innovation, lieu d'ouverture

suite page 8

Et maintenant, des actes...

Le SI.EN-FEN a suivi avec attention le colloque sur l'Enseignement professionnel intégré.

Il ne peut qu'être d'accord sur les grandes lignes du discours du ministre Claude ALLEGRE qui, par sa présence à l'ouverture et à la conclusion du colloque, a montré son intérêt pour l'Enseignement professionnel.

Ce colloque, s'il a permis la rencontre de divers partenaires sociaux, n'a pas, dans l'ensemble des déclarations et des tables rondes, été très novateur pour ceux qui connaissent le système éducatif. Il a été, en particulier, étrangement muet sur l'apprentissage qui a une part importante dans la formation initiale professionnelle.

Toutefois, le SI.EN-FEN ne peut se contenter de déclarations et attend des actes. Une véritable reconnaissance de l'enseignement professionnel - qu'il soit ou non "intégré" - passe par la reconnaissance des compétences de tous les acteurs : chefs d'établissement, enseignants des domaines généraux, technologiques, professionnels et des personnes chargées d'impulser, d'animer et de mettre en oeuvre la politique éducative arrêtée par le ministre : les inspecteurs.

A cette occasion le SI.EN-FEN regrette vivement que les inspecteurs aient été "oubliés" dans l'allocution du ministre.

Compte rendu du colloque national sur l'enseignement professionnel

(suite de la page 7)

sur le monde».

Dans son allocution de clôture, le ministre propose quelques lignes directrices :

- simplifier notre système de certification (harmonisation des pratiques, remise en ordre des diplômes professionnels - CAP et BEP en moins de deux ans, en renforçant le rôle des partenaires sociaux, les Régions doivent faire plus appel aux GRETA) ;

- l'enseignement professionnel doit évoluer : demandes exprimées par les lycéens, aide à l'élève, accès aux disciplines artistiques et culturelles, allègement des horaires, donner une unité pédagogique à l'enseignement professionnel, mise en place de bourses au mérite, rappel des droits et des devoirs des lycéens ;

- un groupe de travail, sous la présidence de Catherine MOISAN et du Recteur BLOCH, est mis en place avec deux objectifs : les nouvelles grilles horaires de l'an 2000 et le Conseil national des programmes des LP avec les organismes professionnels et syndicaux qui coiffent les CPC (Commissions professionnelles consultatives) - méthodes : reconnaissance de la diversité («l'égalité c'est la diversité...»), déconcentration («gérer localement au plus près du terrain»).

Enfin, il faut intégrer le LP dans le système éducatif. Le LP doit être connu. L'orientation après la troisième doit être faite en cherchant les qualités des uns et des autres.

Le courrier d'André Josset nous rappelle fort opportunément qu'un syndicat ne vit que par l'expression des syndiqués. Son point de vue mérite bien sûr d'être pris en considération et correspond sans doute, plus ou moins à celui d'autres collègues.

Il a l'incontestable mérite de lancer un débat qui ne pourra qu'enrichir notre analyse syndicale.

J'engage donc tous les collègues qui se sentent concernés par cette question à réagir et à nous faire part de leur point de vue. Je remercie André Josset pour sa contribution, même si je reste persuadé qu'une évolution de la fonction d'inspection est indispensable pour mieux prendre en compte la notion d'équipe pédagogique, ce que je ne considère nullement contradictoire, mais plutôt complémentaire de «l'observation directe des actes pédagogiques».

Patrick ROUMAGNAC

Réformer l'inspection : non

Depuis juin 99, j'ai ce fac-similé de Libération sur mon bureau avec les déclarations de Patrick Roumagnac, mon très honoré collègue et cher secrétaire général de mon SI.EN-FEN.

Je ne me sens pas solidaire de son propos mûrement réfléchi (?) puisqu'il est recopié dans le journal syndical (n° 58, juin 1999). C'est intitulé : une réforme de l'inspection est-elle nécessaire ?

Syndiqué fidèle, peu militant je le reconnais, je doute de la nécessité d'une réforme de notre métier telle qu'elle est annoncée et présentée dans cet article :

“ l'inspection-contrôle ” (je passe sur le pléonasmisme) ne me pose pas de problème particulier parce que je prends le temps – au détriment sans doute d'autres dossiers et missions – d'en arranger, voire négocier, les modalités avec la personne (la ressource humaine ?) que je vais inspecter. Le conseil pédagogique, la prise en compte du contexte professionnel garanti par la territorialité, vont sans dire. C'est

le moment le plus important et le plus intéressant de notre métier.

Le secrétaire général trouve notre métier “ (...) trop centré sur l'enseignant et pas assez sur l'évaluation du système pour les enfants ”. Alain déjà, en 1932, nous reprochait de trop inspecter l'enseignant et pas assez le savoir des élèves... Il faut maintenant évaluer le système. N'y a-t-il pas un corps d'inspecteurs généraux pour cela ?

Je sens bien qu'avec du système, du projet de contrat, de l'évaluation, de l'audit, des missions, on va finir par proposer de ne plus inspecter afin de rendre le management de la ressource humaine, comme on dit, plus convivial et consensuel ; quelques lobbies peuvent y trouver leur intérêt :

- des personnels qui penseraient y trouver une quiétude illusoire ;

- certains, chez les élus et les fédérations de parents, pourraient enfin mettre les personnels à leur service en les soustrayant au service public.

Je n'ai pas, pour les dossiers énumérés ci-dessus, une opposition de principe, notre métier n'aurait pas de sens s'il se réduisait à inspecter et la territorialité trouve aussi son ancrage dans un projet de circonscription ; c'est l'inversion des priorités sur le terrain qui est inquiétante et il appartient à notre syndicat de la dénoncer.

Le 11 octobre 1995, Michel Marucelli, alors secrétaire général, écrivait dans l'éditorial de L'Inspection, Réalité et perspectives, n° 20, à propos des “ fonctionnaires inspecteurs qui inspectent ” : “ ... notre administration a semblé un temps perdre de vue que l'inspection reposait avant tout sur l'observation directe des actes pédagogiques et non sur le recueil d'informations diverses ”.

Sommes-nous encore bien d'accord sur ce principe fondamental ?

André JOSSET
IEN Laval VI
le 21 septembre 1999

Pierre BLANC

Article paru dans la presse locale de la Loire peu après la disparition de Pierre BLANC en décembre 1996

Pierre BLANC nous a quittés subitement quelques jours avant Noël. Cette nouvelle a frappé de stupeur tous ceux qui avaient eu récemment encore l'occasion de le rencontrer, alerte comme à l'accoutumée.

Une brève cérémonie rassemblée ses plus proches dans l'église de Valbenoite, cérémonie intime selon le souhait de la famille, sous le choc de l'événement imprévisible.

Professeur certifié de Lettres modernes, Pierre BLANC a exercé au collège moderne de la rue des Frères-Chappe, puis au lycée du Portail-Rouge : des centaines d'élèves ont été marqués par son enseignement inspiré par un profond amour des Lettres, de la lecture et de l'écriture. Attachement qui ne lui interdisait pas de s'intéresser par ailleurs aux mathématiques dites modernes et aux applications de l'informatique.

Après sa réussite au concours d'aptitude à l'inspection primaire (CAIP), Pierre BLANC eut en charge la circonscription de SAINT-ETIENNE IV et s'intéressa particulièrement à la mise en place des nouvelles classes de transition. Il s'impliqua aussi dans la réflexion pédagogique qui de-

vait conduire à la création d'un collège expérimental à LA RICAMARIE.

Plus porté sur les actions de formation que sur l'administration, il fut inspecteur-professeur à l'Ecole normale de garçons de LYON, avant de rejoindre l'école de la rue Paul PETIT en 1970 où il succéda à Marcel PIERRE dont nous avons appris récemment le décès.

C'est dans cet établissement qu'il devait terminer sa carrière en 1987, après y avoir contribué activement à la réforme de l'apprentissage de la lecture.

Mais il avait aussi d'autres sources d'inspiration. D'une débordante activité, on l'a connu responsable local du Syndicat des enseignants du second degré (SNES), animateur au Centre culturel stéphanois, et beaucoup se souviennent de ses brillantes interventions aux séances du Ciné-Club Jean VIGO de la Maison des Mutilés du travail.

Dans le domaine périscolaire, on le retrouvait au Centre de recherche et d'information sur la littérature pour la jeunesse (CRILJ), au Centre-ressources enfance-famille-école (CREFE), à l'Office central de la coopération à l'école (OCCE) pour lequel il édita une

série de fiches d'apprentissage de l'orthographe. Il participa enfin à la création du Centre de recherche en éducation de l'Université Jean-MONNET où ses contributions furent nombreuses.

Il s'intéressait particulièrement à la sauvegarde des livres et archives menacés par le désintérêt des administrations et les déménagements. C'est pourquoi, après sa retraite, il s'investit corps et âme dans l'installation d'un Conservatoire des outils pédagogiques (2, rue Babeuf à SAINT-ETIENNE), établissement géré par l'association «L'école dans la Loire d'hier à aujourd'hui».

Ce caractère militant s'exprimait parfois en explosions étourdissantes, mais il savait aussi s'appliquer patiemment aux tâches ingrates et discrètes, ce qu'il appelait les «basses oeuvres du rat de bibliothèque».

Nous sommes assurés que tous ceux avec qui il a travaillé, tous ceux qu'il a fait travailler, tous ceux à qui il a appris à travailler, pendant de si longues années dans ce département, voudront lui rendre hommage pour tout ce qu'ils lui doivent.

Paul GUYOT

Pub FOUCHER

L'OMEP-France

L'Organisation Mondiale pour l'Education Préscolaire, l'OMEP, est une O.N.G., Organisation Non Gouvernementale, la seule reconnue par l'ONU pour les jeunes enfants ; elle a statut consultatif auprès de l'UNESCO, de l'UNICEF et du Conseil de l'Europe. Elle a été fondée en 1948 au bénéfice des jeunes enfants de 0 à 8 ans à travers le monde. Elle existe dans soixante-deux pays. L'OMEP-France est la branche française de l'OMEP.

Ses options fondamentales

L'Organisation est essentiellement une instance de réflexion qui réunit des personnes nourries de sentiments positifs, altruistes, convaincues qu'en intervenant de bonne heure dans un esprit de justice, de neutralité, elles prépareront un avenir meilleur. Ces convictions ont été transmises par nos membres fondateurs, rescapés de la Deuxième Guerre mondiale, assurés qu'un soin prioritaire devait être porté à ce qui s'édifie à la racine de l'être humain. C'est pourquoi ils ont assigné à l'OMEP la tâche de faire connaître les besoins des jeunes enfants, en particulier leurs besoins éducatifs, afin d'obtenir pour eux de meilleures conditions de vie et d'éducation. Ces besoins ont immédiatement été posés comme source de droits.

Ses objectifs

Apporter toute l'aide possible à toute action susceptible d'améliorer, de la naissance à 8 ans, l'éducation des enfants, dans les institutions, dans les familles et dans la société toute entière ;

Soutenir les recherches scientifiques et participer aux études portant sur les conditions optimales de développement du jeune enfant ;

Fournir aux professionnels et aux organisations s'intéressant à cet âge de la vie les occasions et les possibilités de coopérer pour atteindre ces buts.

Ses membres

Des professionnels de l'éducation, des médecins, des travailleurs sociaux, des infirmiers, des psychologues, des sociologues, des juristes, des architectes, des parents et, de façon générale, toute personne intéressée par la petite enfance qui partage les objectifs de l'OMEP.

Son fonctionnement

Un Conseil d'Administration composé de 11 membres élus pour quatre ans, renouvelable par moitié tous les deux ans. Y participent, en outre, à titre consultatif, les délégués des associations partenaires, l'AGIEM (Association Générale des Institutrices et Instituteurs des Ecoles Maternelles), l'ANPDE (Association des Puéricultrices Diplômées d'Etat), la FNAREN (Fédération Nationale

des Rééducateurs de l'Education Nationale) et l'Association pédagogique d'initiation G. TORTELA.

Le CA élit, parmi ses membres élus, le Président et les membres du Bureau.

Les adhérents individuels sont invités personnellement à l'Assemblée Générale annuelle.

Les adhérents des sections locales se regroupent par secteurs géographiques pour travailler en commun. Les sections locales tiennent une assemblée générale annuelle au moins et se dotent d'un bureau.

Des réalisations du Comité français

Enquêtes sur les modes d'accueil du jeune enfant ;

Séminaires locaux et nationaux :

“ Education à la paix ”

“ Droits de l'enfant ”

“ L'enfant et les médias ”

“ Eduquer le jeune enfant en Europe ”

Echanges internationaux pour la formation d'éducateurs ;

Création et parrainage de Comités nationaux ;

Aide à des crèches et des écoles des pays de l'Europe de l'Est, de l'Afrique, du Vietnam ;

Collaboration avec d'autres organismes (ATD Quart-Monde, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant -COFRADE-, S.O.S. Enfants...);

Opération “ Mille jeux, mille jouets, mille livres ” pour les écoles de pays en voie de développement ;

Participation à une “ rencontre /formation ” au Vietnam, en octobre 1997 ;

Un partenariat réussi avec la PREVENTION-MAIF autour du spectacle “ Le voyage de Petit Paul au pays de tous les dangers ” ;

Accueil et formation à la pédagogie des écoles maternelles, pendant un mois, d'un cadre de l'Education nationale vietnamienne avec l'aide de l'ESPEMEN et de l'AGIEM ;

Participation à la construction d'une école maternelle au Vietnam dans le village très pauvre de An Phu, province de Ha Nam Ninh ;

Mise à disposition, à la demande, de ressources humaines, éditoriales, psychologiques et sociales ;

Avec la Coordination pour la Solida-

rité à la cause des enfants algériens, l'OMEP-France a envoyé un nombre considérable de colis de livres pour renouveler, en hôpital, les bibliothèques des enfants traumatisés, et dans des Centres, des livres et des documents pour les éducateurs.

Communication

Bulletin de liaison régulier distribué trois fois par an ;

Création d'un site Internet :

www.omep-france.laligue.org

Publications

Monographies de Pauline Kergomard, Maria Montessori, Henri Wallon, Claparède.

Plus récemment, “ Paroles d'Enfants ” (1995), “ L'Enfant, la nature et l'environnement ” - éd. CDDP Hauts-de-Seine (1996), “ Actes du Séminaire européen ” (1997), “ Progression dans la Construction du langage à l'école maternelle ” (1998), “ Rôle de l'école maternelle dans le développement de la Socialisation de l'enfant ”, article paru dans «Les Rencontres franco-vietnamiennes» - éd. l'Harmattan (1998), “ Le Voyage de Petit Paul au pays de tous les dangers ” - éd. MAIF Prévention (1998), «L'Ecole maternelle en France, Instructions et Commentaires» - éd. Nathan (1999).

Des projets du Comité français

Le spectacle, celui qu'on offre à l'enfant et celui auquel il participe sous des formes variées (mime, théâtre, jeu dramatique) peut être développé pour le plaisir et, pourquoi pas, comme antidote à la violence.

Avec la FNAREN (Fédération Nationale des Associations de Rééducateurs de l'Education Nationale) et l'AGIEM, l'Association Générale des Institutrices et Instituteurs des Ecoles Maternelles, l'OMEP-France participe à une réflexion sur la prévention des difficultés dans l'apprentissage. A terme, nous créerons, avec l'appui du Centre National de Surresnes, un réseau européen pour une politique de prévention pendant la période de “ préscolarisation ” (2 à 6 ans).

Le rapprochement avec les parents, à l'intérieur des sections locales en particulier, est toujours préconisé.

Une conférence récente, particulièrement appréciée, d'Alain BENTOLILA

sur " Maîtrise de la langue et destin scolaire " entraîne un travail important, via Internet, sur le langage pour écarter la violence de l'acte, sorte de télé-auto-formation pour les cycles 1 et 2 : donner, d'une part, un prolongement aux Etats Généraux de la lecture et des langages, en particulier à l'atelier " Maternelle, maîtrise des langages et commencements ", recueillir et diffuser des comptes rendus de séquences de langage sur toutes sortes de sujets.

Le lancement par l'UNESCO de "l'an 2000, année internationale de la Culture de la Paix", nous incitera à tout mettre en œuvre pour développer de bonne heure ce concept chez l'enfant et essayer d'en faire une réalité.

Nous participerons aux manifestations du 20 novembre, dixième anniversaire de la signature de la Convention sur les Droits de l'Enfant.

Du 24 au 28 novembre, nous tiendrons un stand au Salon de l'Educa-

tion, organisé par la Ligue Française de l'Enseignement, et le mercredi 24 novembre après-midi, de 16h à 17h30, nous animerons une agora " Les jeunes enfants et la discipline " autour de M. André HUSSENET, I.G. chargé de la mission Violence au ministère de l'Education nationale.

Ses moyens

Financiers : cotisations (à partir de 130 F par an) et dons.

Humains : bénévolat de tous les membres et mise à disposition de leurs compétences professionnelles.

Chers Collègues, rejoignez-nous, **recréez une section locale là où elle a été supprimée, renforcez les autres.**

L'OMEP-France a besoin de vous. N'oubliez pas que Mme HERBINIERT-LEBERT, I.G., en la créant en 1950 (elle se dénommait alors OMEP-CFEP), l'avait confiée aux Inspectrices des écoles

maternelles. Vous avez le rayonnement nécessaire, à défaut de temps, pour diffuser ces projets généreux, en lancer d'autres, et les mener à bien, projets au bénéfice des enfants de 0 à 8 ans, de tous les enfants sans distinction de race, de religion, de sexe, de nationalité.

Colette DURAND, Présidente nationale
9 rue Sainte-Félicité 75015 Paris
tel et fax 01 45 32 49 12
DURAND.COLETTE@wanadoo.fr

Pub CASDEN



Frais de déplacement

A la suite de notre intervention vigoureuse sur l'application des nouveaux textes concernant les frais de déplacement nous avons reçu de la DGAFP une circulaire d'application ci-jointe.

- Le caractère forfaitaire est maintenu.
- Pour l'indemnité de repas, la circulaire précise qu'aucun justificatif ne sera demandé sinon un formulaire indiquant si le repas a été pris dans un restaurant administratif ou non.
- Pour la nuitée, la circulaire demande une facture d'hébergement pour "attester" la dépense mais pas pour la "justifier" ?!

Nous adressons un courrier ce jour à la DGAFP pour demander la réunion d'un groupe de travail.

Christine BONNEFON - 30 septembre 1999

29 septembre 1999

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique
à Mesdames et Messieurs les directeurs de personnels

OBJET: Amélioration des modalités de gestion des frais de déplacement des fonctionnaires.

REF. - Décret n° 99-744 du 30 août 1999 modifiant le décret n° 90-437 du 28 mai 1990, Circulaire FP7 n° 1956 et 2C n° 590 du 20 juillet 1999.

Le décret n° 99-744 du 30 août 1999 modifiant le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 relatif aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France et la circulaire d'application FP7 n° 1956 et 2C n° 590 du 20 juillet 1999 ont modifié les modalités de gestion des frais de déplacement des fonctionnaires. Ces nouvelles dispositions ont été retenues sur la base des travaux d'un groupe de travail interministériel qui s'est réuni tout au long de l'année 1998. Elles vous ont été présentées lors de la réunion des directeurs de personnels du 11 juin 1999. Certains d'entre vous m'ont signalé des difficultés dans la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions. Je souhaite donc vous apporter certaines précisions pour répondre aux interrogations qui m'ont été signalées.

Il convient tout d'abord de souligner que la modification du 1er alinéa de l'article 5 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 vise seulement à rappeler et préciser le principe selon lequel le remboursement des indemnités de mission est subordonné à l'existence d'une dépense effective.

La circulaire du 20 juillet 1999 prévoit à ce titre que " l'ouverture du droit à remboursement forfaitaire est justifiée par la production d'une facture d'hébergement et par l'attestation des conditions de restauration ".

Le caractère forfaitaire du remboursement n'est en rien altéré.

Il s'agit seulement de permettre à l'ordonnateur, et à lui seul, de vérifier le droit à indemnisation et les conditions de liquidation de la dépense. Les pièces fournies par l'agent à l'ordonnateur ne constituent pas des pièces justificatives du paiement de la dépense par les comptables.

En effet, les comptables n'ont pas à connaître, pour exercer leur contrôle sur l'état de frais des agents, ces pièces qui restent chez l'ordonnateur (facture d'hébergement et attestation des conditions de restauration).

Le contrôle s'effectue selon des modalités différentes pour l'hébergement et pour la restauration.

En ce qui concerne l'hébergement, une facture devra être communiquée à l'ordonnateur afin que celui-ci puisse vérifier qu'il y a bien eu déboursement de frais.

En ce qui concerne la restauration, l'intéressé devra simplement certifier, en remplissant un formulaire administratif ou en produisant une attestation sur l'honneur, s'il a pris son repas dans un restaurant administratif ou assimilé ou s'il a engagé des frais de restauration dans d'autres conditions. Il ne lui est nullement demandé de produire de facture ou de pièce justificative quelconque.

Par ailleurs, il convient de préciser que la seule existence d'un restaurant administratif ou assimilé à proximité du lieu de mission de l'agent n'a pas vocation à entraîner automatiquement la réduction du remboursement de l'indemnité de repas. Il y a lieu en conséquence, afin de concilier amélioration de la gestion et droits des agents, de prendre en compte l'utilisation effective des possibilités offertes de se rendre dans un restaurant administratif.

Ces différentes mesures sont destinées à améliorer les modalités du contrôle préalable à l'engagement du remboursement forfaitaire, pour garantir une bonne application des textes, sans que ce contrôle entraîne un alourdissement des tâches de gestion.

Je vous indique en outre que le directeur général de la comptabilité publique a envoyé des instructions aux trésoriers payeurs généraux par lettre du 14 septembre 1999, afin de leur préciser que le contrôle de l'effectivité de la dépense dépend bien des seuls ordonnateurs.

Ces précisions me paraissent de nature à permettre une bonne application du nouveau dispositif de remboursement des frais de déplacement. Par ailleurs, afin de garantir qu'il sera répondu à toutes les interrogations susceptibles d'être formulées par les services gestionnaires, je vous propose de réunir le comité de pilotage des frais de déplacement annoncé à la suite des travaux du groupe de travail de 1998 le mercredi 13 octobre à 14h30, salle de la Chapelle au 32, rue de Babylone - Paris 7ème. Je vous remercie de bien vouloir participer ou vous faire représenter à cette réunion.

Le contrôle est légitime, l'inquisition, non !

Les collègues en butte à une application trop rigide des nouveaux textes concernant les frais de déplacement pourront utilement s'appuyer sur la circulaire ci-contre. Ils informeront en outre le national pour qu'il intervienne auprès du ministère.

Nota : cette circulaire ne concerne pas l'indemnité forfaitaire dite des 110 journées (décret 54-135 du 6 février 1954) que perçoivent les IEN chargés d'une circonscription du premier degré.

Flash-Fen

Dernière minute

Nous venons d'apprendre que suite à nos nombreuses interventions, les textes sur les frais de déplacement seront revus. En attendant, leur application est suspendue jusqu'en mars 2000.

C'est un premier succès, à nous d'utiliser ces quelques mois pour faire évoluer les textes dans l'intérêt de nos collègues.

Christine BONNEFON
19 octobre 1999